

## Catégorie Protection 100/100

### Lancement de la catégorie Protection 100/100 des fonds indispensables Sélects

L'Assurance vie Équitable est fière de présenter la catégorie Protection, la catégorie de garantie la plus récente offerte dans le cadre du contrat de fonds distincts indispensables Sélects.

La série de fonds indispensables Sélects offre trois catégories de garantie : la catégorie Placement (75/75), la catégorie Succession (75/100) et la catégorie Protection (100/100). La catégorie Protection cible les investisseurs qui recherchent un potentiel accru de croissance au-delà du style de placements traditionnels axés sur le revenu fixe avec une protection maximale à même un contrat de fonds distincts. La catégorie Protection complète la série d'options de garantie offertes dans le cadre d'un contrat de fonds indispensables en proposant trois niveaux de garantie distincts afin de satisfaire les besoins de pratiquement tout investisseur.

La catégorie Protection sera offerte à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et propose :

- une garantie sur la prestation à l'échéance de 100 %;
- une garantie sur la prestation au décès de 100 % sans réduction;
- les mêmes 28 fonds offerts au titre de la catégorie Placement et la catégorie Succession;
- l'autorisation du titulaire de contrat est maintenant directement comprise et peut être choisie sur la demande de souscription;
- l'option du service de débit préautorisé annuel augmente (en dollars ou en pourcentage);

Pour de plus amples renseignements sur toutes les catégories de garantie offertes au titre des fonds indispensables Sélects, [veuillez visiter le site ÉquiNet](#).

#### Renseignements sur la documentation réglementaire nécessaire à la vente

| N° du formulaire | Date du nouveau formulaire | Description  |
|------------------|----------------------------|--|
| 1403FR           | (2015/10/01)               | Contrat et notice explicative de la série des fonds indispensables Sélects |
| 1366FR           | (2015/10/01)               | Aperçu des fonds indispensables Sélects                                    |
| 1384FR           | (2015/10/01)               | Demande de souscription des fonds distincts indispensables Sélects         |
| 1383FR           | (2015/10/01)               | Demande de souscription de fonds distincts indispensables Sélects - CÉLI   |

Tous les documents réglementaires seront disponibles sur commande et en ligne. Les formulaires de demande de souscription sont disponibles en ligne sous un format PDF à remplir.

Veuillez noter que les formulaires de demande de souscription des fonds indispensables Sélects existants peuvent être utilisés pour les ventes de produits de la catégorie Placement (75/75) ou de la catégorie Succession (75/100) jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015; après quoi, la nouvelle version en date du (2015/10/01) doit être utilisée.